



MUNICIPALITE
DE
COINSINS

PREAVIS N° 001/2025
RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES 2024

Préparation L. Bardet, syndic et A. Delay, boursière
Présentation L. Bardet, syndic

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes
- du règlement du Conseil Général de Coinsins du 23 juin 2014

la Municipalité soumet le présent rapport sur les comptes de l'année 2024.
Les comptes communaux 2024 annexés se présentent comme suit :

Revenus	Fr.	4'226'991.43
Charges	Fr.	4'158'429.75

Excédent de revenus	Fr.	68'561.68
---------------------	-----	-----------

La marge d'autofinancement 2024 se monte à Fr. 695'922.24.

Comptes de fonctionnement

Le dossier des comptes 2024 ci-joint vous informe sur les différences importantes entre le budget et les comptes.

Ci-dessous, nous reprenons chapitre par chapitre de manière plus détaillée, les différences significatives qui méritent de plus amples explications.

11 Administration

Compte 110.3010 :

Comme mentionné l'année dernière, la nouvelle secrétaire municipale Mme Christel Peter est entrée en fonction le 1^{er} mars 2024 et Mme Ruchonnet est restée quelques semaines en fonction afin d'assurer la transmission des dossiers en cours.

Comptes 110.3111 et 110.3150 :

Nous avons procédé à diverses modifications de nos installations informatiques ainsi qu'à la mise en place de la première phase MCH2. En effet, en 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour les citoyens.

Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » tiennent leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027.

Notre commune a choisi l'année 2026 comme année de passage. Le budget 2026 sera donc présenté selon le nouveau plan comptable MCH2. Pour faciliter ce passage, un nettoyage du plan comptable est

recommandé. C'est pourquoi, nous avons procédé dans les comptes 2024 à un nettoyage du bilan et amorti un certain nombre de comptes qui figuraient au bilan à 1 franc.

21 Impôts

Compte 210.4000 :

L'impôt sur les personnes physiques (revenu/fortune) est impacté par des corrections de contribuables qui ont quitté la commune en 2023 mais dont les acomptes ont été comptabilisés sur notre commune en 2023. Ces acomptes ont donc dû être remboursés sur l'année 2024 et de plus, ces recettes ne figurent plus dans nos comptes.

Compte 210.4010 et 210.4511 :

Des corrections d'acomptes encaissés sur des années précédentes ont été effectuées par l'ACI.

Malgré un ajustement de nos recettes fiscales à la baisse lors de l'élaboration du budget 2024, nous constatons que les recettes fiscales 2024 sont à nouveau inférieures aux prévisions. Cependant, comme l'année dernière, cette baisse est compensée par les montants dus pour la péréquation, la réforme policière et la cohésion sociale.

23 Amortissements et réserves non ventilées

Compte 230.3800 :

Une attribution d'un montant de Fr. 200'000.00 au fonds de réserve générale a été effectuée.

35 Bâtiments communaux

Dans l'ensemble, le budget a été très bien tenu pour ce chapitre.

Comptes 350.3800 + 350.3801 :

En prévision de transformations à venir, deux attributions au fonds de rénovation Aux Quatre-Vents ainsi qu'à l'Auberge de la Réunion ont été effectuées pour Fr. 200'000.00 et Fr. 100'000.00.

42 Service de l'urbanisme

Les subventions, attributions et prélèvements au fonds de réserve en lien avec le règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont désormais comptabilisés sous le chapitre 42 Service de l'urbanisme.

Compte 420.3800 :

Une attribution au fonds de réserve développement durable et transition énergétique de Fr. 68'750.00 a été effectuée afin d'assurer la couverture des futures demandes.

45 Ordures ménagères

Le total des revenus ne couvre toujours pas le total des charges de ce compte affecté. Le passage à MCH2 en 2026 ne nous laissera pas beaucoup d'alternative et l'augmentation de la taxe déchets semble inéluctable.

22 + 61 + 72 Péréquation financière et cohésion sociale (anciennement facture sociale), participation à la facture policière

Comme d'habitude, la comptabilisation des montants relatifs à la péréquation – cohésion sociale – réforme policière a été effectuée sur la base du décompte provisoire reçu par le Canton fin mars 2024. Ce décompte ne tient pas compte des dépenses thématiques qui doivent être remises au Canton début mai 2025. La commune de Coinsins ne bénéficiant pas d'un retour sur ces dépenses thématiques, le décompte définitif 2024 ne devrait donc pas présenter de différences significatives par rapport au décompte provisoire.

Les rendements d'impôts 2024 étant inférieurs au budget, les montants relatifs à ces 3 décomptes sont donc revus à la baisse et figurent donc en remboursement (recettes) dans les chapitres concernés (220.4521 / 610.4510 / 720.4511).

81 Service des eaux

Compte 810.3520 :

Vous trouvez également dans le dossier des comptes le résumé des comptes 2024 de la SIAEP. La participation de la commune de Coinsins a diminué par rapport à l'augmentation de l'année dernière. En effet, une fuite d'eau avait péjoré notre consommation en 2023 mais cela a pu être réparé en 2024 et la situation devrait donc se normaliser.

La SIAEP étant une entente intercommunale, les comptes de cette entité vous sont donc également soumis à approbation par le biais de ce préavis.

Comptes d'investissements et amortissements

➤ Préavis no 4/2018 – Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)	Fr.	4'829.85
Cette révision se poursuit. Un quatrième amortissement de Fr. 21'000.00 équivalent au montant prévu dans le préavis vous est proposé sur l'année 2024. Des dépenses pour Fr. 12'449.25 ont eu lieu et une subvention de Fr. 5'640.00 pour la phase de pré-étude a été reçue du Canton.		
➤ Préavis no 6/2018 – Transformation bâtiment « Ancien greffe »	Fr.	0.00
Rue des Fontaines 2 Un montant de Fr. 28'000.00 vous est proposé comme amortissement pour l'année 2024.		
➤ Préavis no 2/2019 – Remplacement des compteurs d'eau	Fr.	0.00
Le montant de l'amortissement obligatoire se monte à Fr. 8'500.00.		
➤ Préavis no 3/2020 – Curage Baigne aux chevaux	Fr.	45'634.45
Les travaux sont terminés. L'amortissement débutera en 2025.		
➤ Préavis no 4/2020 – Mise en place d'un Géoportail	Fr.	0.00
En cours. Il n'y a pas eu de dépenses en 2024.		
➤ Préavis no 1+4/2022 – Extension Collège Bois-de-Chêne	Fr.	0.00
Le montant de l'amortissement obligatoire se monte à Fr. 60'500.00 pour la partie du bâtiment.		
➤ Préavis no 1+4/2022 – Abri PC dans extension Collège Bois-de-Chêne	Fr.	10'964.91
Quelques factures d'équipements pour les abris ont été reçues en 2024. Nous avons reçu l'autorisation du Canton d'utiliser notre fonds de réserve d'un montant de Fr. 60'982.05 pour amortir ces travaux. Sans cette autorisation, ce montant aurait dû être versé au Canton en mars 2025, date butoir pour l'utilisation de ces fonds. Le montant de l'amortissement obligatoire se monte à Fr. 4'720.00 pour la partie des abris PC.		
➤ Préavis no 4/2024 – Rénovation complexe scolaire Bois-de-Chêne	Fr.	125'852.15
Ces travaux ont été prévus sur une durée de 3 ans pour un montant total de Fr. 600'000.00. Ce montant correspond à la première année de travaux.		

Plusieurs investissements avec une valeur résiduelle à 1 franc ont été amortis afin de faciliter la lecture du bilan. Ces comptes sont listés en 2^{ème} page du tableau des investissements ci-joint.

Résultat

Marge d'autofinancement calculée pour 2024	Fr.	695'922.24
./. amortissements du patrimoine financier	Fr.	32'293.26
./. amortissements du patrimoine administratif	Fr.	94'727.00
Bénéfice après amortissements	Fr.	568'901.98
./. amortissements extraordinaires	Fr.	60'988.05
./. attributions aux réserves	Fr.	571'750.00
+ prélèvements aux réserves	Fr.	132'397.75
Bénéfice annoncé 2024	Fr.	68'561.68

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Coinsins

- vu le préavis N° 001/2025 relatif à l'adoption des comptes 2024
- vu les comptes 2024 présentés
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter les comptes 2024 tels que présentés

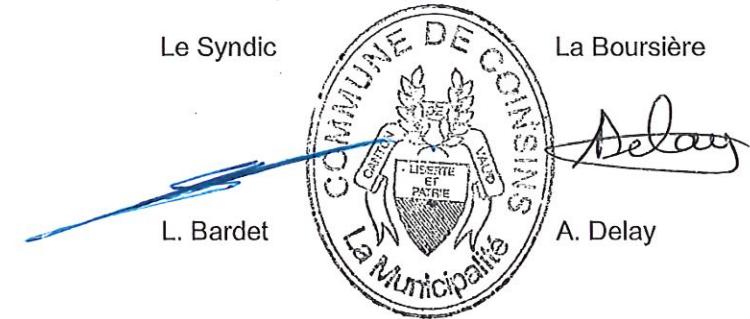
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Boursière

L. Bardet

A. Delay



Adopté par la Municipalité, en séance du 5 mai 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

Annexe :

➤ Dossier des comptes 2024